

« Le fédéral nuit aux intérêts wallons »

GOUVERNEMENTS Paul Magnette n'épargne pas l'équipe Michel et le MR

► Thalys, loyers, intercommunales...

C'est la « guerre des gouvernements » Michel et Magnette.

► Au MR, on accuse le PS de jouer la carte « confédéraliste ».

► Le ministre-président wallon réplique.

ENTRETIEN

Retour, avec le ministre-président wallon, sur l'accumulation des contentieux entre les gouvernements Magnette et Michel: Thalys, saut d'index pour les loyers, taxation des intercommunales, entre autres dossiers qui fâchent et divisent...

Au fédéral, au MR en particulier, on remonte à la formation, en priorité, des gouvernements régionaux en juillet 2014 pour soutenir que votre parti, le PS, joue la carte du « confédéralisme », ce dont témoignent encore, disent-ils, vos prises de position actuelles.

Nous ne faisons rien de confédéral ! J'exerce les compétences qui sont les miennes. Le gouvernement fédéral décide par exemple d'un saut d'index, on a des compétences en matière de baux, eh bien, on décide de ne pas indexer les loyers. En cela, nous exerçons notre compétence. Point.

Qu'on me dise quels actes agressifs nous aurions posés à l'égard du gouvernement wallon ? Aucun.

En revanche, le fédéral, lui, il y va : en taxant les intercommunales, il taxe les communes ; en pratiquant le saut d'index, il nous fait perdre des moyens budgétaires ; en sup-

primant le Thalys, il nous prive d'un outil économique extrêmement important. J'en passe et des meilleures.

Beaucoup de mesures prises par le gouvernement fédéral vont à l'encontre des intérêts de la Wallonie et c'est mon devoir en tant que ministre-président de l'indiquer. Ce que je fais aussi dans les lieux appropriés, notamment les comités de concertation où se retrouvent les représentants de toutes les entités, fédérale et fédérées.

Des comités de concertation qui tournent à vide.

Pour le moment, le Premier ministre se contente de prendre acte d'une série de points et de créer des groupes de travail. Donc, il n'y a rien qui avance.

J'ajoute ceci à ce propos : le comité de concertation est normalement le lieu où l'on règle les problèmes, mais le Sénat pourrait être, lui, un lieu voué à la prévention - une réunion, exceptionnelle, a eu lieu vendredi à ce propos, au Sénat. Prenez par exemple le ferroviaire : voilà un sujet sur lequel les sénateurs pourraient avoir une réflexion portant à très long terme, sur les intérêts du pays, la façon dont la SNCB peut aider au développement économique des Régions, etc.

Soit, mais, au fond, on revient toujours au nœud du problème : des majorités aussi antagonistes, entre le fédéral et le sud du pays, peuvent-elles coopérer ?

On doit coopérer ! J'ai des divergences profondes avec les orientations de ce gouvernement mais je serai d'une totale loyauté fédérale. Je vous l'ai dit, je peux vous dresser une

unilatérale, le gouvernement fédéral prend des décisions qui attendent aux intérêts de la Wallonie, et j'attends toujours qu'on me cite un fait, un seul, par lequel la Wallonie aurait nui aux intérêts du fédéral.

La thèse très répandue dans votre parti : le gouvernement fédéral ne sert pas les intérêts de la Wallonie car en son sein le MR ne résiste pas aux partis flamands dominants.

Vous partagez ?

Je ne fais pas de procès d'intention, mais en tout cas, il y a au minimum un manque de vigilance et d'équilibre dans la manière où, au sein du gouvernement fédéral, l'on défend les intérêts des différentes Régions, et de la Wallonie singulièrement. Depuis le début, je dis au MR : démontrez-nous que vous allez défendre la Wallonie et Bruxelles de manière équitable et équilibrée.

En attendant, je constate que la Wallonie est mise en difficulté dans une série de dossiers. Nous en sommes là. ■

Propos recueillis par
DAVID COPPI

PROPOSITION JEHOLET ?

« Je suis ouvert au débat »

Pierre-Yves Jeholet, chef de groupe MR au parlement wallon, avançait vendredi, dans *Le Soir*, une « proposition de décret visant à rendre incompatible la fonction de ministre avec un mandat exécutif local ». Réaction de Magnette, ministre-président et mayer empêché de Charleroi : « Le code de la démocratie locale organise le décumul - par exemple, je ne peux pas participer aux délibérations du collège -, et si l'on sectionne complètement les fonctions, on aura des bourgmestres élus et empêchés qui vont recevoir un investisseur, tenir une réunion dans un local de l'Hôtel de ville, etc., cela sans normes. Ce n'est pas bon, c'est ce qui se passait avant. Mais je suis ouvert au débat. »

D.C.I